



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-081 6-1

## LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10  
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,  
Vu, la demande présentée par **Monsieur Cédric MALZAC, ATEC Réhabilitation, ZA de la Barricade – 22170 PLERNEUF**, en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées sans ouverture de tranchées, boulevard du Pré Soubise et chemin des Amours, sur la commune de Meymac.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : A compter du 03 juin 2024 et, jusqu'à la fin du chantier.**

- **Boulevard du Pré Soubise et chemin des Amours : circulation**  
Circulation alternée sur une file et réglementée par signaux manuels ou panneaux B15 - C18.  
Chaussée rétrécie et vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier
- **Boulevard du Pré Soubise et chemin des Amours : stationnement**  
-Stationnement interdit au droit du chantier.
- **Cheminement piéton dévié sur le trottoir opposé au chantier au droit des travaux.**

### **ARTICLE 2 : Signalisation.**

La **Société ATEC Réhabilitation**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

### **SIGNALISATION AUX USAGERS :**

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

### **ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté est adressée :**

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Cédric MALZAC, ATEC Réhabilitation, ZA de la Barricade – 22170 PLERNEUF

Le 28 mai 2024  
LE MAIRE DE MEYMAC,



*Ph. Brugere*  
Philippe BRUGERE